

SOT Nord Haute- Marne

Schéma de
Cohérence
Territoriale

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-DIZIER

Le

29 JAN. 2026



Dossier approuvé en date
du 21 janvier 2026

HABITAT - ECONOMIE - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE - MOBILITÉ - TOURISME

SOT Nord Haute- Marne

Schéma de
Cohérence
Territoriale

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

Janvier 2026

Credits photos : Pascal Bourguignon, Eric Colin, Adj Fournau et Pierre Renaud

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1- Le cadre réglementaire.....	3
2- Une démarche d'élaboration partagée.....	4

LE SOCLE DU SCOT : CONFORTER L'ARMATURE URBAINE EN S'APPUYANT SUR LES CENTRALITÉS DU NORD HAUTE-MARNE.....	5
1- Œuvrer au désenclavement du territoire en s'inscrivant dans le réseau d'infrastructure régionale.....	6
2- Revitaliser les centralités, construire la Ville moyenne de Demain.....	8
3- Assurer un développement équilibré des pôles secondaires et des communes rurales.....	9

AXE 1 : RÉUNIR LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET QUALITATIF, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ, D'INSERTION ET DE RAYONNEMENT.....	11
1- Conforter la vocation industrielle du territoire dans une logique de complémentarité territoriale.....	11
2- Accompagner et soutenir le tissu de petites et moyennes entreprises.....	12
3- Valoriser les ressources agricoles et soutenir l'agriculture locale.....	13
4- Faciliter l'accueil des activités et des entreprises en adoptant une stratégie foncière vertueuse et veiller à la qualité des espaces.....	13
5- Faire du Nord Haute-Marne un territoire d'excellence sur le plan énergétique et la gestion des déchets.....	13
6- Valoriser les ressources forestières locales et préserver les fonctions et services rendus par les écosystèmes forestiers.....	14
7- Assurer la préservation et le renforcement des commerces de proximité ..	15
8- Faire du Lac du Der une destination d'éco-tourisme d'envergure nationale	15

AXE 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DE LA POPULATION POUR ENRAYER LA BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE, DANS UNE LOGIQUE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE	16
1- Inscrire le territoire du Nord Haute-Marne dans une stratégie de maintien de son niveau de population.....	16
3- Développer un urbanisme à forte sobriété environnementale	18

AXE 3 : PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LE CADRE DE VIE POUR DÉVELOPPER NOTORIÉTÉ ET IDENTITÉ TERRITORIALE.....	19
1- Mettre en place une stratégie d'adaptation pour un développement résilient du territoire soucieux du bien-être des habitants.....	19
2- Préserver et renforcer l'animation du territoire	20
3- Protéger durablement le socle agrobiologique du territoire et les composantes de la trame verte et bleue.....	21
4- Préserver et valoriser les paysages et l'identité du territoire	21
5- Structurer une destination touristique « Nord Haute-Marne » pour développer identité et notoriété territoriale	22

Introduction

1- LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'ordonnance de modernisation du SCoT du 17 juin 2020 a fait évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Cette évolution, obligatoire pour les SCoT engagés après le 1^{er} avril 2021, est également possible pour les territoires engagés avant le 1^{er} avril 2021 qui en font le choix.

C'est le cas du Syndicat Mixte du Nord Haute Marne, qui a délibéré en ce sens avant l'arrêt de son SCoT, lors du Comité Syndical en date du 12 avril 2024.

Pièce maîtresse du Schéma de Cohérence Territoriale, le PAS correspond au projet politique, stratégique et prospectif défini par les élus, et par la population grâce aux phases de concertation et de participation du public. Il est réglementé par l'article L.141-3 du Code de l'urbanisme :

Rappel : article L141-3 CU

Le projet d'aménagement stratégique définit **les objectifs de développement et d'aménagement** du territoire **à un horizon de vingt ans** sur la base d'une **synthèse du diagnostic territorial et des enjeux** qui s'en dégagent.

Ces objectifs peuvent être représentés **graphiquement**.

Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires,

- en favorisant
 - ✓ un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
 - ✓ une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
 - ✓ les transitions écologique, énergétique et climatique, agricole et alimentaire
 - ✓ une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
 - ✓ une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,
- ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, **par tranches de dix années**, un objectif de **réduction du rythme de l'artificialisation**.

2- UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION PARTAGÉE

La rédaction du PAS est le résultat d'un travail de concertation, de co-construction et de synthèse qui a été mené avec les élus du territoire, les acteurs et personnes ressources. Concernant les élus, il s'est déployé lors de deux moments-phares :

- **Un séminaire en format « fresque du projet » le 23 octobre 2023**, qui a permis aux élus de prioriser les objectifs du territoire et les solutions à mobiliser, afin de constituer le socle du PAS,
- **Un séminaire sur l'ambition du territoire le 8 décembre 2023**, portant notamment sur des projections démographiques et des besoins en matière de logement, en lien avec les dimensions foncières et de mobilité.

Ce travail a permis de construire le PAS, en déterminant :

- Le socle du SCoT : Conforter l'armature urbaine en s'appuyant sur les centralités du Nord Haute-Marne
- Axe 1 : Réunir les conditions d'un développement économique durable, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement
- Axe 2 : Répondre aux besoins de la population pour enrayer la baisse d'attractivité du territoire, dans une logique de sobriété foncière
- Axe 3 : S'appuyer sur les ressources et le cadre de vie pour développer notoriété et identité territoriale
- Des composantes transversales, qui irriguent les axes stratégiques : d'une part la transition écologique et climatique, d'autres par la santé

Le socle du SCoT : Conforter l'armature urbaine en s'appuyant sur les centralités du Nord Haute-Marne

Le SCoT élabore le projet du territoire Nord Haute-Marne à l'horizon 2050 en l'inscrivant à différentes échelles :

- La Région Grand Est et les territoires limitrophes
- Les pôles urbains qui la composent
- Les communes périurbaines et rurales

Afin d'être visible à l'échelle régionale, il est nécessaire **de prendre appui sur une organisation territoriale** et de valoriser les interfaces avec les territoires voisins.

Au-delà de son inscription régionale, le territoire Nord Haute-Marne doit jouer la complémentarité entre urbain/périurbain/rural. Il s'agit de conforter une **armature urbaine multipolaire et hiérarchisée**. L'enjeu consiste à organiser le développement à partir des pôles existants, en respectant leurs poids relatifs et en évitant les concurrences. Chaque pôle doit pouvoir **se développer à son propre rythme, de manière équilibrée**. Il est aussi **nécessaire de veiller au développement économique et démographique équilibré des territoires ruraux**. Ceux-ci doivent rester des territoires d'avenir attractifs, offrant toutes les conditions d'une ruralité contemporaine, dynamique et équilibrée.

Cette stratégie **d'organisation et de fonctionnement de notre territoire doit s'appuyer très largement sur la mobilité**. Les déplacements, par la multiplicité de leurs impacts, sont au cœur de toute problématique d'aménagement et de développement durables.

1- ŒUVRER AU DÉSENCLAVEMENT DU TERRITOIRE EN S'INSCRIVANT DANS LE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE RÉGIONALE

Situé en dehors des aires d'influence des métropoles, le territoire Nord Haut-Marnais polarise largement au-delà de ses frontières et son bassin de vie compte près de 150 000 habitants. Cette particularité géographique confère au pôle urbain de Saint-Dizier un rôle particulièrement structurant, devant permettre de répondre aux besoins de services et d'équipements de cette population.

*Viser à **une plus grande accessibilité à tous les niveaux** est un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire.*

⇒ Obtenir de la région Grand-Est le développement de l'offre ferroviaire

- ✓ Davantage de dessertes quotidiennes entre Paris et Joinville via Saint-Dizier ; entre Reims et Joinville via Saint-Dizier
- ✓ Mise en place de navettes fréquentes vers les gares voisines (Meuse TGV, Bar le Duc, Nancy) mieux desservies par des lignes de trains rapides

⇒ Agir en faveur de l'amélioration du réseau routier

- ✓ Doublement du contournement de Saint-Dizier **par la RN4**
- ✓ Faire de Saint-Dizier une étape par la création d'une aire de service et l'amélioration de la signalisation touristique
- ✓ Conforter Joinville dans sa labellisation « Village étape »
- ✓ Amélioration de la sécurité et de la qualité du réseau routier en général, et de la **RD520** en particulier, notamment par la mise en œuvre et la coordination des arrêtés communaux relatifs au trafic des poids lourds.

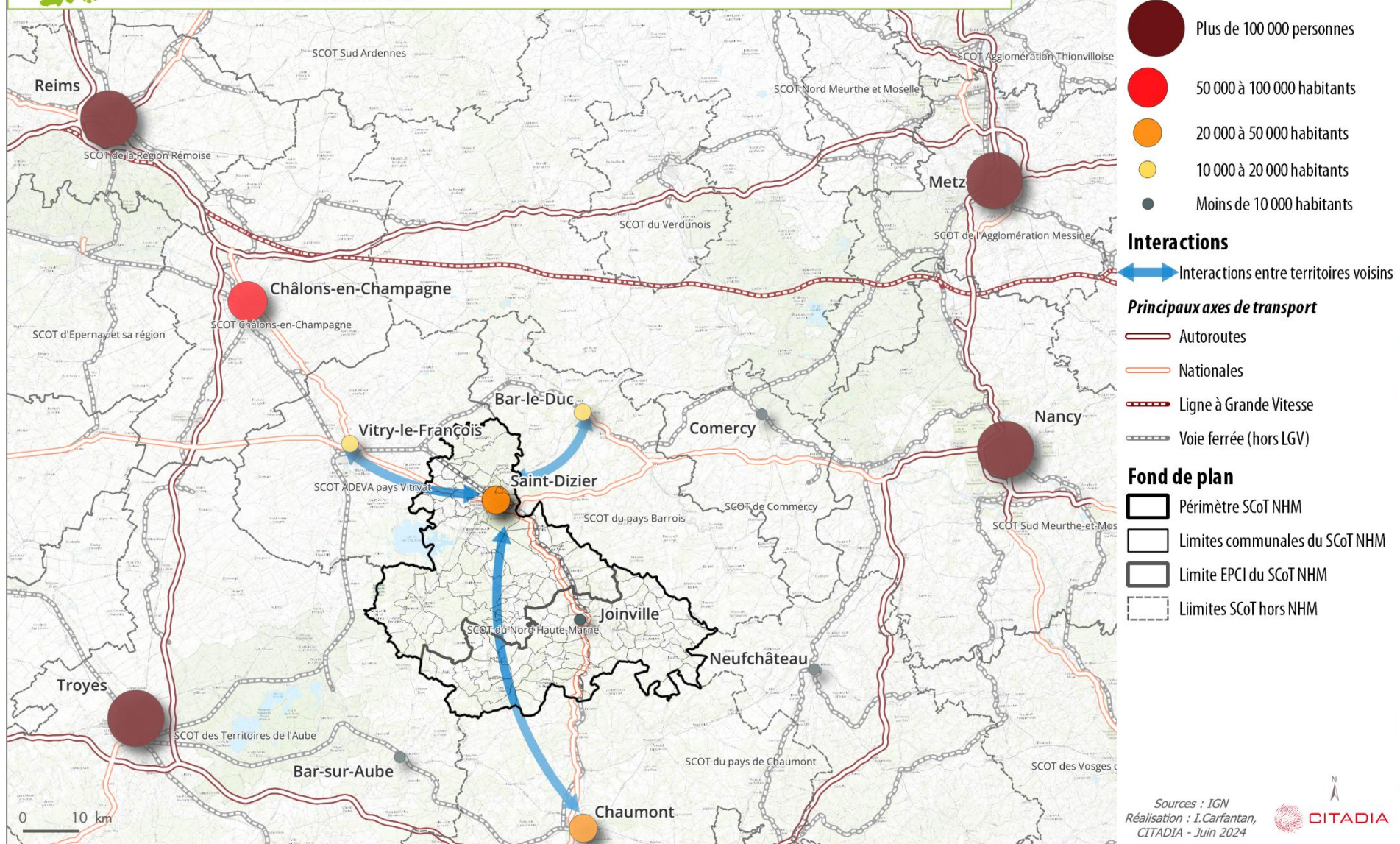
⇒ Miser sur le numérique

- ✓ S'appuyer sur le **haut niveau de performance du réseau numérique** (territoire « 100% Haut Débit » depuis 2017) afin de promouvoir les **nouveaux modes de travail** (télétravail), permettant de pallier le déficit d'accessibilité du territoire (absence de TGV, d'autoroute...) et en faire un levier d'attractivité
- ✓ Favoriser la création d'un **réseau de tiers-lieux en milieu rural**, notamment pour faciliter le télétravail
- ✓ Améliorer les services publics : faciliter l'accès aux services publics en ligne pour les citoyens, par le biais de portails numériques, de formulaires électroniques et d'applications mobiles.
- ✓ Favoriser la participation citoyenne : plateformes de consultation en ligne, des sondages électroniques et des espaces de dialogue.



Ancrage régional du territoire du SCoT Nord Haute Marne

Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne



2- REVITALISER LES CENTRALITÉS, CONSTRUIRE LA VILLE MOYENNE DE DEMAIN

*Afin de maintenir les services sur le territoire, il convient de limiter les phénomènes d'éparpillement et de jouer la carte de la complémentarité, notamment en prenant appui sur le maillage territorial existant. Ainsi, les **deux pôles urbains doivent être privilégiés pour l'implantation des équipements et services structurants**, afin de rendre service à l'ensemble du territoire. Par ailleurs, face aux défis à venir (érosion démographique, vieillissement de la population, nécessaire transitions énergétique et environnementales ...), il convient d'anticiper les évolutions du territoire à 20 ans et de penser les services et les infrastructures du futur.*

⇒ Envisager de nouveaux types d'investissements et de nouvelles pratiques

- ✓ S'engager dans une démarche de projet laboratoire en s'appuyant sur la **démarche expérimentale et innovante** « Révéler Saint-Dizier » visant à faire de cette ville un laboratoire de la revitalisation d'une ville moyenne inscrite dans la transition écologique
- ✓ **S'engager dans une démarche de reconquête du bâti ancien** dégradé à l'instar des actions menées par Joinville
- ✓ **Promouvoir de nouvelles formes d'habiter** : habitat participatif, habitat intergénérationnel, etc.

⇒ Revitaliser les centres-villes et renforcer la diversité et la qualité des services

- ✓ **Réinviter le commerce dans la ville** en jouant la carte la proximité et de la qualité du cadre urbain
- ✓ Ne plus séparer l'offre commerciale des autres services urbains. Tous les commerces, dont la nature ne justifie pas une localisation

périphérique, doivent se situer à **l'intérieur des espaces centraux des communes**, à proximité des commerces et des services existants

- ✓ **Conforter les activités artisanales** du Nord Haute-Marne, composantes essentielles de l'économie locale et de proximité, en adaptant l'offre foncière et en prenant en compte la compatibilité de leurs nuisances potentielles avec leur environnement immédiat
- ✓ Faire de la ville un espace offrant aux populations de son périmètre d'influence tous les services quotidiens de proximité et certains services plus exceptionnels
- ✓ **Favoriser la réduction de la part des véhicules légers** en augmentant celle des transports en commun et des modes doux, afin de réduire les gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et libérer de l'espace pour créer des îlots de fraîcheur
- ✓ Permettre aux pôles d'appui de conforter leur place en s'appuyant sur le dispositif Petites Villes de Demain (PVD)

⇒ Veiller à ce que les projets d'urbanisme à venir valorisent les éléments du patrimoine et l'identité des quartiers sans fermer la porte à l'innovation

- ✓ Garantir le respect du patrimoine et des particularités locales dans les projets de réhabilitation et de construction
- ✓ **Valoriser l'identité de chaque territoire**, par des formes urbaines respectueuses de l'histoire et des traditions, sans toutefois empêcher l'innovation architecturale, la végétalisation des bâtiments ou le déploiement des énergies renouvelables, ainsi que des techniques contemporaines de réduction énergétique et sonore

3- ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES PÔLES SECONDAIRES ET DES COMMUNES RURALES

*Il est aussi nécessaire de favoriser un développement économique et démographique équilibré des territoires ruraux. **Les villages constituent des vitrines de la qualité de vie** du territoire.*

*Pour asseoir une logique territoriale de proximité, le SCoT réaffirme donc l'existence d'un maillage de **pôles d'appui**, entre Saint-Dizier et Joinville : Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière, La Porte du Der, Wassy, le « multipôle » de la vallée de la Marne (Eurville-Bienville / Bayard-sur-Marne / Chevillon - Rachecourt-sur-Marne)*

*L'armature territoriale du SCoT identifie également **des pôles de proximité** à conforter (Villiers-en-Lieu, Sommevoire, Doulevant-le-Château, Poissons, Donjeux-Rouvroy-sur-Marne) et les **centres-bourgs** des autres villages à valoriser.*

⇒ Promouvoir et renforcer les cœurs de village, lieux de vie

- ✓ **Créer des espaces publics de convivialité et de rencontres** qui favorisent le lien entre les habitants et facilitent l'accueil d'activités culturelles, de commerces et de services ambulants
- ✓ **Développer des lieux multi-usages et des ateliers partagés** pouvant être tout à la fois des lieux de rencontres et de synergie des acteurs du monde associatif, des entreprises locales, des commerces de proximité valorisant notamment les produits locaux, des points d'accès aux services publics, des conciergeries rurales...
- ✓ **Intensifier le lien social en organisant le retour en centre-bourgs des habitants** : privilégier l'existant pour la production de nouveaux logements et/ou de nouvelles activités économiques

dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain innovantes et adaptées (curetage d'îlot, fusion de logements pour agrandissement, etc.), le tout visant à rendre plus vivable les tissus bâtis anciens parfois très denses et moins attractifs

- ✓ **Déployer des solutions techniques pour répondre aux besoins spécifiques** du territoire : par exemple, des équipements adaptés aux petites unités résidentielles (assainissement semi-collectifs, chaufferies bois collectives, réseaux de chaleur, espaces partagés, etc.)
- ✓ **Rechercher la mixité fonctionnelle pour les activités tertiaires ou certaines activités artisanales** en tenant compte de la compatibilité de leurs nuisances avec leur environnement proche.
- ✓ Saisir l'opportunité du **dispositif Villages d'Avenir** pour bénéficier d'un appui de proximité en ingénierie

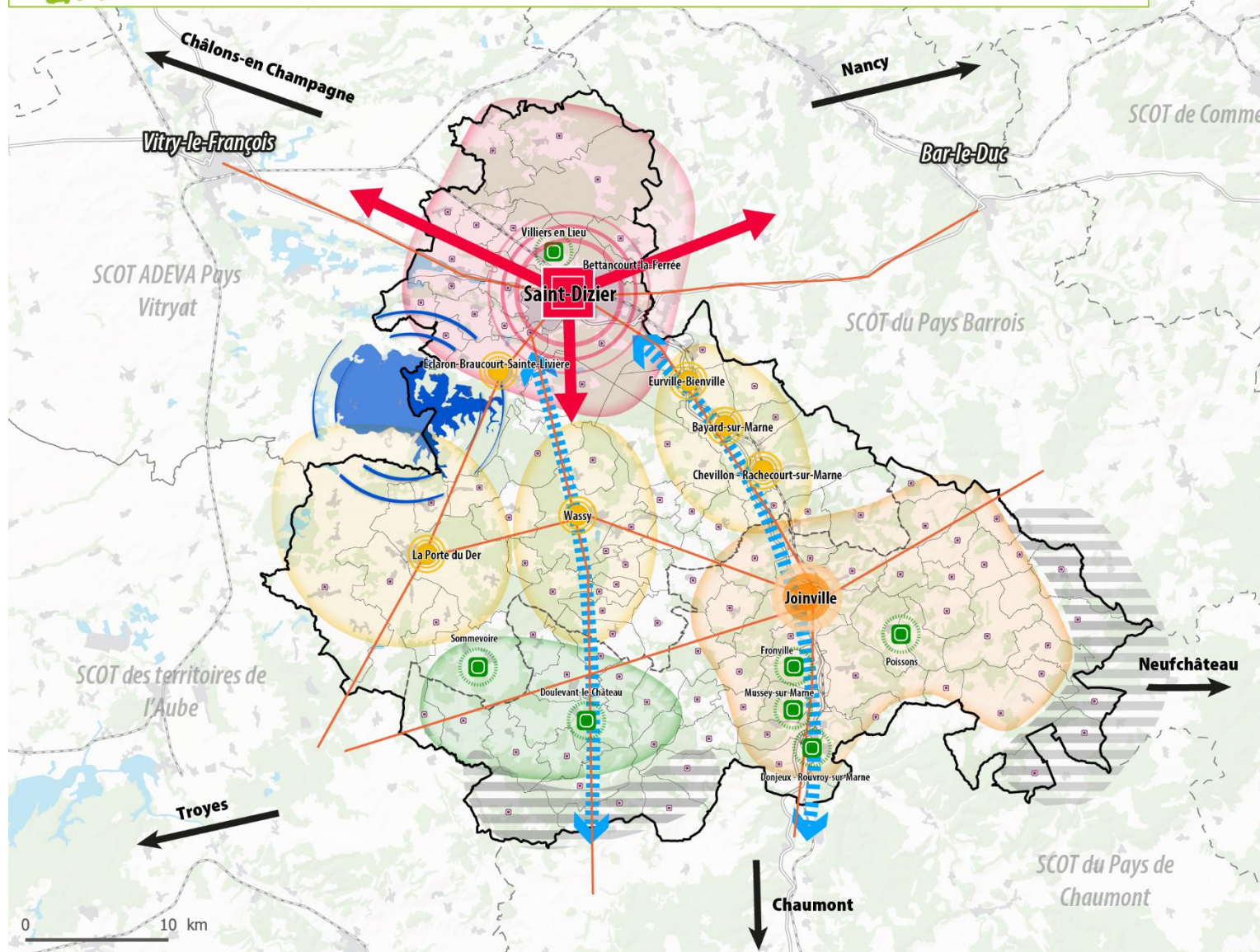
⇒ Développer une mobilité de la proximité en milieu rural

- ✓ Pérenniser **l'offre de transport à la demande**
- ✓ Créer une offre de transport pour les **personnes non autonomes**
- ✓ **Favoriser l'usage du vélo** y compris et surtout pour les déplacements utilitaires sur le territoire en améliorant le maillage de pistes cyclables et l'offre de stationnement vélo sécurisée
- ✓ **Développer l'autopartage et le covoiturage**
- ✓ **Développer l'intermodalité dans les transports** (ex. vélo dans un bus)
- ✓ Intégrer dans les projets une réflexion sur le report modal, piéton et cyclable, pour déterminer des sites propres à chaque mode de déplacement



Armature du territoire du SCoT Nord Haute-Marne

Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne



- Saint-Dizier et son agglomération
Pôle urbain du SCoT
Rayonnement interSCoT
- Joinville
Pôle urbain secondaire du SCoT
Rayonnement local
- Les pôles d'appui
dont multipôle de la vallée de la Marne
- Pôle de proximité
dont bipôle Rouvroy-Doujeux
- Autres communes rurales
- Aires d'influences des polarités
- Axes vallées structurants
- Liaisons routières structurantes
- Le Lac du Der
polarité touristique
- Espaces isolés ou à la polarisation externe

Sources : IGN
Réalisation : L. Genthon
CITADIA - Janvier 2025



Axe 1 : Réunir les conditions d'un développement économique durable et qualitatif, vecteur d'attractivité, d'insertion et de rayonnement

La démarche stratégique du SCoT ambitionne de **construire une vision commune du développement économique de l'ensemble du territoire** du Syndicat Nord Haute-Marne afin de gagner en cohérence. Face aux difficultés structurelles rencontrées par notre territoire, l'action engagée doit permettre de recréer un élan d'optimisme vis-à-vis de nos capacités de rebond et poser les fondements d'un renouveau du développement économique.

1- CONFORTER LA VOCATION INDUSTRIELLE DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE COMPLÉMENTARITÉ TERRITORIALE

Unis par une histoire industrielle, le territoire Nord Haut-Marnais, aux côtés de ses territoires voisins, s'engage dans une stratégie de reconquête industrielle. C'est à ce titre qu'ils ont récemment été retenus dans le cadre du programme national « Territoires d'Industrie »

⇒ Valoriser les spécificités et savoir-faire du territoire, issus de la longue histoire industrielle du Nord Haute-Marne

- ✓ Conserver les industries existantes qui font la notoriété du territoire telles qu'Hachette et Driout, GHM ou encore Ferry Capitain
- ✓ S'appuyer sur le programme national « Territoires d'Industries » dans lequel le territoire est engagé aux côtés de ses territoires voisins afin d'initier une stratégie de reconquête industrielle
- ✓ Conforter la présence des entreprises artisanales sur le territoire en organisant les conditions de leur maintien au travers politiques

foncières adaptées et structurer les filières représentant un potentiel de développement (sous-traitance de l'industrie dans les domaines de la maintenance, petites séries, prototypage...)

- ✓ Conforter la place du territoire qui est l'un des premiers bassins européens de fonderie de fonte

⇒ Prioriser la réserve foncière stratégique qu'est le Parc d'Activités de Référence, un espace en transition

- ✓ Permettre l'accueil de projets d'envergure
- ✓ Faire de ce parc l'outil structurant du développement économique qui, par sa taille et sa qualité, contribuera à étendre l'attractivité du territoire
- ✓ Faire rayonner le parc à l'échelle régionale, en tant que principal pôle industriel à l'échelle des Sud Marnais et Meusien et du Nord Haut-Marnais

⇒ Favoriser le développement du projet Parc'Innov, axé notamment sur les technologies et industries innovantes intervenant dans les domaines de la transition numérique, énergétique et environnementale, l'économie circulaire et organiser l'accueil intercommunautaire d'activités économiques

- ✓ Disposer d'une zone d'activité économique à proximité immédiate de Cigéo en vue de développer des synergies avec ce projet
- ✓ Profiter des infrastructures routières existantes pour structurer la future zone d'activités

- ✓ Permettre une identification d'ordre régionale, en soutenant une stratégie de désenclavement de cette zone géographique par le renforcement des liaisons routières pour obtenir un réseau adapté et de qualité
- ✓ Offrir à la population locale des possibilités d'emploi dans les secteurs d'activité à forte valeur ajoutée
- ✓ Les emplois créés sur Parc Innov devront permettre également aux autres secteurs locaux en termes de besoins de services et de logements notamment à se développer

⇒ **Prendre en compte les impacts du projet CIGEO, reconnu projet d'envergure nationale d'intérêt général majeur par le décret du 31 mai 2024, sur le territoire**

- ✓ Renforcer et diversifier la capacité d'hébergement du territoire dans la perspective du projet et anticiper la réversibilité de ces structures pour l'accueil d'autres publics (résidences tourisme, foyer, principales, etc....).
- ✓ Organiser le territoire en jouant sur la complémentarité entre les deux pôles urbains
- ✓ Développer les transports collectifs à destination du projet
- ✓ Prendre en compte les évolutions engendrées par le projet sur le paysage, les milieux et les ressources pour en déduire des dispositions particulières d'aménagement
- ✓ Prendre en compte les évaluations des risques et nuisances potentielles afin de protéger les habitants et usagers

2- ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LE TISSU DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- ✓ Maintenir et développer l'artisanat local et les PME par une offre de locaux adaptés, notamment en termes de diversité de taille de locaux
- ✓ Favoriser l'accès des entreprises industrielles aux dispositifs locaux et régionaux d'innovation
- ✓ Valoriser nos spécificités et savoir-faire industriels auprès des instances compétentes afin de capter des projets à caractère innovant
- ✓ Prendre en compte les fragilités sociales, les besoins en formation et en accompagnement, au service d'un territoire inclusif
- ✓ Accompagner les entreprises pour répondre à leurs problématiques en termes de Ressources Humaines : montée en compétences, sourcing, attractivité des métiers
- ✓ Favoriser la création d'entreprises en structurant l'accompagnement des porteurs de projet et en déployant des lieux d'accueil et d'hébergement propices à leur développement
- ✓ Faciliter et accompagner la coopération entre les différents acteurs économiques, en développant l'offre d'animation et la qualité de l'accueil, au service d'un tissu entrepreneurial dynamique et innovant en s'appuyant sur les démarches volontaristes telles que la Charte d'engagement territoriale proposée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier
- ✓ Développer des espaces de coworking ou des tiers-lieux
- ✓ Renforcer les liens avec les centres de formation existants et les acteurs académiques du Grand Est. Une attention particulière sera portée aux formations par alternance et l'apprentissage notamment pour les métiers artisanaux
- ✓ Permettre l'implantation de nouvelles formes d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire

3- VALORISER LES RESSOURCES AGRICOLES ET SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE

- ✓ Éviter le morcellement et l'enclavement des exploitations face à l'étalement urbain, prendre en compte les circulations agricoles, ou encore gérer les interfaces avec les milieux urbanisés, les milieux naturels et les milieux cultivés
- ✓ Valoriser de nouvelles pratiques contribuant à la transition agroécologique et encourager le développement de nouvelles structures, notamment de petite taille en s'appuyant entre autres sur le Projet d'Alimentation Territoriale porté par le Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne
- ✓ Préparer et accompagner le renouvellement des générations
- ✓ Développer les filières alimentaires locales notamment en encourageant les démarches collectives de transformation des produits alimentaires
- ✓ Favoriser l'émergence des réseaux de distribution et de commercialisation entre producteurs et consommateurs (point de distribution, annuaire des producteurs locaux, etc.)
- ✓ Favoriser la diversification des exploitations notamment en développant les énergies renouvelables de manière raisonnée (pour le photovoltaïque s'appuyer sur la charte départementale)
- ✓ Préserver la diversité des terroirs, en œuvrant au maintien des prairies, des haies et des pâtures en fond de vallée
- ✓ Réintroduire de la biodiversité dans les espaces agricoles et favoriser le maintien d'une diversité de paysages
- ✓ Expérimenter et soutenir le développement de techniques culturelles innovantes
- ✓ Favoriser l'artisanat de première transformation alimentaire afin de favoriser les synergies, la production et la consommation locale
- ✓ Soutenir les niches économiques locales (truffe, miel, écrevisses à pattes rouges, vin)

- ✓ Favoriser la végétalisation des espaces de transition entre milieux urbanisés et milieux cultivés afin de protéger la population de la pollution atmosphérique liée à l'épandage de produits phytosanitaires.

4- FACILITER L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ET DES ENTREPRISES EN ADOPTANT UNE STRATÉGIE FONCIÈRE VERTUEUSE ET VEILLER À LA QUALITÉ DES ESPACES

- ✓ Établir une stratégie de gestion et de reconversion des friches industrielles et commerciales du territoire en lien avec les acteurs régionaux (EPFGE, Région...)
- ✓ Promouvoir l'offre foncière et le développement d'une offre immobilière de qualité, en étudiant les possibilités de densification des sites actuels et la requalification des friches industrielles (en s'appuyant notamment sur le concept des Zones d'Activités du Futur (ZAF) porté par la Région)
- ✓ Développer l'immobilier d'entreprise à travers notamment un projet d'hôtel d'entreprises ou la mise à disposition de locaux aux jeunes entrepreneurs
- ✓ Assurer une haute qualité environnementale et paysagère à tout projet d'aménagement d'activités économiques

5- FAIRE DU NORD HAUTE-MARNE UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE ET LA GESTION DES DÉCHETS

- ⇒ Engager une stratégie de sobriété et d'efficacité et renforcer les capacités de production en énergies renouvelables et de récupération locales
- ✓ Limiter la consommation d'énergie et gagner en indépendance énergétique grâce aux EnR, en agissant en premier lieu par des

mesures de sobriété, puis d'efficacité, afin d'éviter des effets rebond ou d'induire de la maladaptation

- ✓ Ensuite en développant et en diversifiant la production d'énergie renouvelable en fonction des potentiels du territoire et en assurant la prise en compte des enjeux, en particulier ceux relevant de la préservation des paysages, des espaces naturels, agricoles et forestiers
- ✓ En privilégiant le développement des énergies renouvelables sur les sites et constructions les plus appropriés (développer le photovoltaïsme sur toitures en zone urbaine, prioriser les sites dégradés...)

⇒ Miser sur l'économie circulaire

- ✓ Promouvoir les initiatives d'économie circulaire (ressourceries/recycleries) en lien avec les déchets des ménages tout en engageant des actions de réduction des déchets à la source
- ✓ Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais et les déchets issus du BTP et favoriser au maximum le réemploi et l'usage de matériaux recyclés : démolition, bois de rebut...
- ✓ Impliquer l'agriculture dans l'économie circulaire pour le développement de filières porteuses (biogaz/agro-carburant, matériaux biosourcés, agroécologie), sans compromettre la sécurité alimentaire territoriale qui est actuellement très déséquilibrée

⇒ Réduire l'impact des habitants et des entreprises sur leur environnement en matière de déchets

- ✓ Poursuivre les efforts de prévention, de réduction des déchets et de performance du tri
- ✓ Développer des actions en faveur de la valorisation organique à partir des déchets verts et biodéchets

- ✓ Assurer l'adéquation entre l'accueil de nouveaux usagers et les capacités de collecte et de traitement des déchets

6- VALORISER LES RESSOURCES FORESTIÈRES LOCALES ET PRÉSERVER LES FONCTIONS ET SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

- ✓ Œuvre au renouvellement forestier (quantité, qualité, diversité)
 - Travailler à la diffusion des connaissances sur les enjeux et les méthodes de renouvellement forestier auprès des propriétaires, gestionnaires, exploitants, entreprises de travaux forestiers et de tous les usagers de la forêt (chasseurs, particuliers, grand public...)
 - Favoriser la création d'un cadre de réflexion sur les dimensions économiques, écologiques et sociologiques impliquant propriétaires, gestionnaires, scientifiques et usagers et favoriser le dialogue entre ces acteurs
- ✓ Rechercher l'exemplarité des pratiques forestières dans la gestion des forêts communales et certifier les forêts communales
- ✓ Développer des opérations de restructuration foncière (mise à disposition ou acquisition des surfaces de biens sans maître par les collectivités publiques, échanges et cessions de surfaces et d'immeubles forestiers)
- ✓ Intégrer les enjeux des espaces forestiers dans les politiques d'aménagement du territoire portés par le PLUi
 - Porter une attention particulière à la protection
 - Equilibrer la fonction paysagère de la forêt et des boisements avec la fonction écologique de ces milieux
 - Mobiliser les outils réglementaires adaptés dans les PLUi en vue d'une meilleure protection des milieux forestiers

7- ASSURER LA PRÉSERVATION ET LE RENFORCEMENT DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

- ✓ Eviter l'**extension des zones et des grandes surfaces commerciales** qui concurrencent les commerces de centre-ville et de cœurs de bourg afin de préserver l'équilibre de l'offre et la répartition des services commerciaux entre les centres-villes et leur périphérie
- ✓ Redynamiser les **polarités commerciales** du territoire à travers les démarches « Saint-Dizier Cœur de ville » et « Petites villes de demain » (Wassy, La Porte du Der, Joinville)
- ✓ **Favoriser le maintien** des commerces de proximité au sein des pôles **et permettre l'installation** de nouveaux commerces

8- FAIRE DU LAC DU DER UNE DESTINATION D'ÉCO-TOURISME D'ENVERGURE NATIONALE

- ✓ Développer une **capacité d'accueil suffisante** et de gamme supérieure
- ✓ Concentrer les activités sur le Lac du Der pour **atteindre un effet de seuil**
- ✓ **Favoriser un développement touristique en adéquation avec le tissu économique et artisanal valorisant les spécificités locales** (patrimoine, culture, artisanat d'art, produits agricoles, offre alimentaire et de services...)
- ✓ Porter des **aménagements résilients** compte-rendu des enjeux de préservation des espaces naturels
- ✓ **Développer le « slow tourisme »**, un tourisme alternatif pour un voyage plus respectueux de l'environnement
- ✓ **Diversifier les types d'hébergement** notamment insolites (écolodges, tiny house, habitats frugaux...)
- ✓ Poursuivre le **développement des itinéraires cyclables et de randonnée** pédestre et équestre

Axe 2 : Répondre aux besoins en logement de la population pour enrayer la baisse démographique du territoire, dans une logique de sobriété foncière

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Haute-Marne se base sur un objectif de **maintien de population**. Cet objectif constitue un réel défi, et dépend de la capacité du territoire à répondre aux besoins immédiats et futurs de la population existante, tout en attirant de nouveaux habitants et actifs.

C'est pourquoi le SCoT Nord Haute Marne inscrit son objectif de maintien de population à l'horizon du SCoT, dans une double temporalité :

- Une 1^{ère} phase de mise en place des leviers d'actions sur l'attractivité du territoire, se traduisant par un ralentissement progressif de la baisse de population
- Une 2^{ème} phase de redressement, aboutissant à la stabilité démographique sur la période longue.

Pour répondre à cette ambition démographique, le SCoT définit des objectifs de logements qui doivent être produits par la construction neuve mais surtout par la remise sur le marché de logements vacants. Ces objectifs seront précisés dans le DOO. Il va s'agir de répondre aux besoins hétérogènes en termes d'habitat en s'appuyant en priorité sur l'existant.

1- INSCRIRE LE TERRITOIRE DU NORD HAUTE-MARNE DANS UNE STRATÉGIE DE MAINTIEN DE SON NIVEAU DE POPULATION

- ✓ **Stabiliser et ancrer la population** sur le territoire, notamment les jeunes ménages, grâce à une politique publique ambitieuse de réindustrialisation et de reconquête du parc de logements vacants
- ✓ **Diversifier l'offre d'habitat**
 - Pour répondre aux besoins des différents publics (nouveaux actifs, alternants et stagiaires, jeunes ménages, familles, personnes âgées...)
 - Pour assurer le parcours résidentiel des ménages
 - En s'appuyant sur une complémentarité urbain/rural
 - En s'appuyant sur une politique de diversification de l'habitat (individuel/collectif et public/privé)
 - En développant de nouveaux modes d'habiter (habitat partagé, intergénérationnel, mise en commun des services, etc.)
 - En adaptant l'offre de logement à la taille des ménages (projets de restructuration menés par les bailleurs sociaux pour créer de petites typologies ...)

- ✓ **Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus fragiles**, en tenant compte des évolutions sociodémographiques en cours et à venir (vieillesse, paupérisation, desserrement des ménages)
 - Étendre l'offre en hébergement pour les ménages précaires, proches des commerces et services
 - Soutenir une offre de logements adaptés au vieillissement
 - Diversifier l'offre de logement social sur l'ensemble du territoire (développer du logement individuel)
 - Soutenir une offre de logement accessible pour mieux répondre aux capacités des ménages
 - Engager des politiques publiques pour pallier la vétusté ou l'insalubrité de certains logements

2- FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE, DANS UN TERRITOIRE DÉTENDU QUI DISPOSE DE DIFFÉRENTS POTENTIELS À REMOBILISER

- ✓ Mobiliser en priorité le **parc vacant**, ne générant pas de consommation foncière (rénovation, démolition-reconstruction)
- ✓ Engager des politiques publiques pour pallier la **vétusté ou l'insalubrité** de certains logements
- ✓ Se réappropriier les **espaces en déprise** (friches urbaines)
- ✓ Valoriser les **cœurs de villes et de villages**
- ✓ Investir les « **dents creuses** » tout en préservant les structures villageoises et penser un projet global de valorisation pour chaque village (paysage, maintien des vergers, réflexion sur les espaces libres, arbres en ville...).

METTRE EN ŒUVRE LA TRAJECTOIRE ZAN

Le SCoT Nord Haute Marne affirme un principe de réduction du rythme de la consommation et de l'artificialisation, et d'usage rationnel de l'espace. Ce principe doit s'appliquer dans un cadre de solidarité et de respect des spécificités territoriales et de réponse aux besoins de développement du territoire. Il s'agit donc de trouver un équilibre en recherchant l'efficacité foncière.

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) consiste en un objectif à atteindre en 2050 par la mise en œuvre d'une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols, programmée en 3 tranches de dix ans, à compter de la promulgation de la loi Climat et Résilience.

2021/2031	Ne pas dépasser la <u>moitié de la consommation</u> d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés)
2031/2041	Baisse du rythme de l'artificialisation
2041/2050	Nouvelle baisse du rythme de l'artificialisation A partir de 2050 : mise en œuvre du ZAN

1- Pour la période 2021-2030 :

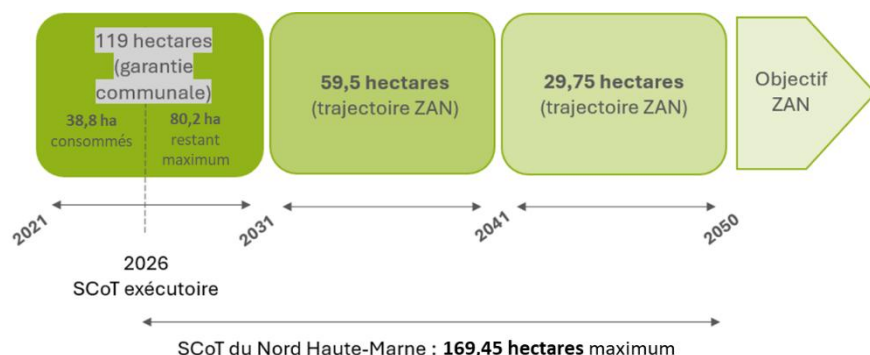
Sur cette première période, **l'artificialisation des sols s'entend comme la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF)**, une notion déjà utilisée en planification. La loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de **-50% au niveau national et régional** de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 2011-2020.

En application de la loi du 20 juillet 2023 et en cohérence avec le SRADDET Grand Est en cours de modification, l'enveloppe maximale de consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 inclus est de **119ha**. Cette capacité maximum déterminée par le SRADDET tient compte de

la « garantie communale », qui pourra être mutualisée dans le cadre des PLUi.

2- Pour la période 2031-2040 puis 2041-2050 :

En l'absence de dispositif technique pour mesurer l'artificialisation du territoire à partir de 2031, le SCoT du Nord Haute-Marne fait le choix de baser sa trajectoire ZAN à horizon 2050 sur le critère de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par décennies. La trajectoire intègre donc une réduction de 50% de la consommation des ENAF pour la décennie 2031-2040, puis à nouveau une réduction de 50% sur la décennie 2041-2050, pour aboutir au ZAN à partir de 2050. La trajectoire ZAN du SCoT du Nord Haute-Marne s'établit selon le schéma suivant :



3- DÉVELOPPER UN URBANISME À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Intensifier la **rénovation énergétique** et l'amélioration du **confort d'été** du parc bâti : logements, équipements et bâtiments publics...

- En recourant davantage à des matériaux biosourcés et locaux (bois, paille, lin, chanvre...)
- En respectant l'architecture identitaire du territoire (maisons à pans de bois, pierre calcaire...)

- ✓ Favoriser les formes urbaines et architecturales **plus compactes**
- ✓ Encourager le recours à des **modes de constructions sobres énergétiquement** : isolation thermique, constructions bioclimatiques, normes énergétiques performantes...
- ✓ Encourager la création d'éco-lotissements ou d'éco-quartiers qui ne soient pas en extension
- ✓ (Re)mettre de la **nature dans les centres-bourgs ou aménager des espaces de fraîcheur** pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur
- ✓ Mettre en place des équipements permettant le développement de **modes de déplacement plus sobres et décarbonés** : autopartage/covoiturage, véhicules électriques modes actifs...
- ✓ Prévenir l'exposition de la population aux **pollutions atmosphériques et aux nuisances sonores**, notamment à Saint-Dizier avec le Plan d'Exposition au Bruit lié à la BA113.

4- PROPOSER UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉE VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ

- ✓ Œuvrer pour une offre structurée d'hébergements touristiques de qualité suffisante de manière à couvrir tous les types de demandes sur le territoire
- ✓ Proposer une offre d'hébergement temporaire pour répondre aux besoins engendrés par le secteur économique (étudiants, stagiaires en formation dans les entreprises locales, projet CIGEO...)

Axe 3 : Préserver les ressources et le cadre de vie pour développer notoriété et identité territoriale

*Afin d'assurer **une qualité et un cadre de vie aux habitants** du territoire, l'objectif poursuivi dans le SCoT est de préserver les ressources et les identités paysagères du Nord Haute-Marne et de mieux se préparer et s'adapter aux évolutions du climat. Rendre le territoire résilient, c'est anticiper les crises pour mieux les affronter.*

Le territoire du Nord Haute-Marne doit apporter une réponse aux besoins présents et futurs de ses habitants et veiller à leur bien-être pour renforcer son attractivité.

1- METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT DU TERRITOIRE SOUCIEUX DU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

⇒ **Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans l'aménagement du territoire et anticiper leur aggravation liée au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité**

- ✓ Organiser le territoire en prévenant les différents **risques d'inondation** (débordement, ruissellement, remontée de nappes) et en organisant le développement du territoire en dehors des espaces les plus touchés
- ✓ Penser les aménagements, en s'assurant d'une **bonne gestion des eaux pluviales** notamment dans les secteurs les plus urbanisés

- ✓ Prendre en compte les risques liés aux **mouvements de terrain** localisés (glissement de terrain, érosions des berges, éboulements...) et au **retrait-gonflement des sols argileux**
- ✓ Prévenir le risque de **feux de forêt**
- ✓ Améliorer la prise en compte et la **prévention des risques technologiques**

⇒ **Mettre en œuvre une stratégie de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau**

- ✓ S'engager pour une gestion durable de la ressource en eau pour **sécuriser son approvisionnement** en lien avec les actions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027
- ✓ Promouvoir une utilisation en adéquation avec la ressource mobilisable et **pérenniser la baisse des prélèvements** dans le contexte de changement climatique
- ✓ Accompagner les collectivités et les entreprises dans la **mise aux normes** et le respect des conditions d'un assainissement performant
- ✓ **Encadrer tout nouveau développement** en-dehors de l'assainissement collectif et renforcer la surveillance de l'assainissement autonome par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- ✓ Encourager les collectivités à garantir des périmètres de captages immédiats et rapprochés, afin de protéger la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

⇒ Agir pour un cadre de vie plus bénéfique pour la santé en s'appuyant sur les Contrats Locaux de Santé des deux intercommunalités

- ✓ Prendre en compte la **vulnérabilité des personnes fragiles** (personnes âgées, malades, jeunes enfants, ménages modestes...) aux phénomènes de canicule
- ✓ Orienter le développement des activités, sources de risques anthropiques vers les zones dédiées et assurer la cohabitation avec les secteurs habités
- ✓ Inciter à la **requalification des sites et sol pollués** ou anciennement pollués (friches industrielles, agricoles...) en privilégiant des techniques douces de résorption de la pollution
- ✓ Conserver la **bonne qualité de l'air** et limiter l'impact des nuisances sonores localisées
- ✓ Aménager l'espace public pour inciter à l'activité physique, accessible à tous : déploiement du **design actif avec des projets telles que la grande boucle sur Saint-Dizier, mobilité douce ...**
- ✓ Faciliter l'accès à une nourriture de qualité et produite localement

2- PRÉSERVER ET RENFORCER L'ANIMATION DU TERRITOIRE

⇒ Garantir l'accès aux équipements et aux services dans une logique d'attractivité et de maintien de population

- ✓ Soutenir une **politique culturelle de qualité** (réseaux de médiathèques et de conservatoires, événements culturels

nombreux et de qualité) en poursuivant l'engagement pris en la matière notamment avec le label 100% EAC (éducation artistique et culturelle) de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées

- ✓ Maintenir et renforcer la **qualité et l'accessibilité des équipements et services** aux habitants : petite enfance (par le biais de dynamiques telles que le service petite enfance à travers Vallage Ambulant mis en place par la CCBJC), sport et loisirs (label ville sportive sur Saint-Dizier, Joinville et Wassy, le complexe Fair-Play à Joinville, le projet de Halle sportive à Saint-Dizier...), santé, lieux multiservices en milieu rural (notamment s'appuyer sur les dynamiques engagées avec les espaces France Services à Joinville, Wassy et La Porte du Der)

⇒ Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance à une échelle d'action et de réflexion nouvelle

- ✓ Assurer la **sécurité via le dispositif TSUR** (Territoire de Sécurité Urbain et Rural) qui vise à traiter en plus grande cohérence la délinquance, en dépassant les frontières administratives et judiciaires, grâce à une approche territorialisée, globale et partenariale avec les élus

⇒ Garantir l'accès aux soins pour tous en luttant contre la désertification médicale :

- ✓ Mettre en place de **lieux d'accueil** (maisons médicales, centres de santé...),
- ✓ Apporter des réponses adaptées en matière de logement, de mobilité, de services... aux professionnels de santé qui souhaitent exercer et s'installer sur le territoire,
- ✓ Déploiement de la **télémédecine** pour compléter le dispositif

⇒ Accompagner les populations les plus fragiles

- ✓ **Accompagner le vieillissement de la population** en adaptant le parc immobilier à leurs besoins et en permettant leur maintien à domicile
- ✓ **Proposer une offre d'hébergement adaptée** aux personnes âgées dans les cœurs des bourgs et des villages (résidences seniors, intergénérationnelles...)
- ✓ **Renforcer l'économie de services** pour les personnes âgées et les jeunes ménages (aide à domicile, petite enfance, périscolaire...)
- ✓ **Lutter contre la précarité énergétique** par l'amélioration de l'isolation des logements, et une offre de mobilité à coût maîtrisé

3- PROTÉGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRONATUREL DU TERRITOIRE ET LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- ✓ **Assurer la protection et l'extension des espaces naturels qui forment des réservoirs** pour préserver la biodiversité locale (entités boisées, milieux ouverts, milieux aquatiques, zones humides...)
- ✓ **Préserver, renforcer et reconstituer le fonctionnement des corridors écologiques** identifiés entre les réservoirs au sein du territoire et en lien avec les territoires voisins
 - Préserver le maillage écologique et la multifonctionnalité des milieux (les bosquets, les marais, les mares, alignements d'arbres et haies...)
- ✓ **Maintenir les éléments du paysage agricole** pour leur multifonctionnalité
- ✓ **Protéger les éléments de nature en ville et dans les villages**
- ✓ **Favoriser une gestion raisonnée** des milieux naturels (fauche tardive, éco-pâturage, Zerophyto, gestion alternative des eaux pluviales...)

- ✓ **Limitier les impacts de l'exploitation des carrières** sur la ressource et les milieux naturels, en particulier, en diminuant la consommation de ressources
- ✓ **Améliorer la connaissance du territoire** par des inventaires de la faune, de la flore et des habitats naturels, notamment par la mise en place d'Atlas de la Biodiversité communaux ou intercommunaux
- ✓ **Prendre en compte les enjeux liés à la trame noire**
- ✓ **Porter une attention particulière à la préservation des sites d'exception** notamment les sites Natura 2000 tels que la forêt de Trois-Fontaines, le lac du Der, les Pelouses et Fruticées de la région de Joinville ou encore le site Ramsar n°514, les Étangs de la Champagne humide

4- PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- ✓ Maîtriser l'étalement urbain et préserver les coupures d'urbanisation
- ✓ **Préserver les cônes de vue et perspectives remarquables** façonnés par le relief et les grandes vallées
- ✓ Valoriser les différentes **composantes paysagères du territoire** (vallées de la Marne et de ses affluents, plateaux boisés et cultivés, bosquets, alignements d'arbres et haies, vergers...)
- ✓ Préserver les **éléments de nature ponctuels des villes et des villages** (ceintures végétales, vergers en fond de jardin, présence de l'eau...)
- ✓ Mieux faire connaître le **caractère patrimonial du territoire** : patrimoine lié à l'eau (écluses, moulin à eau, aqueducs, lavoirs, pompes à eau, ponts, canaux...), patrimoine religieux (églises, abbaye, calvaires...), patrimoine agricole (corps de ferme...), patrimoine industriel (friches, bâtiments...) , patrimoine militaire...

- ✓ Valoriser **les entrées de communes** porteuses d'ambiances et requalifier celles dépréciées afin d'améliorer la lecture du paysage
- ✓ Garantir l'intégration des constructions neuves à vocation d'habitation afin de préserver la qualité du paysage notamment le long des axes
- ✓ Améliorer la lecture paysagère des activités et équipements (ZAE, infrastructures liées à l'énergie...), vitrines économiques du territoire
- ✓ Faire du paysage et du patrimoine, des espaces et lieux à vocation touristique et récréative (cheminements doux, vergers, espace de loisirs...) tout en respectant leur environnement
- ✓ Veiller à l'intégration paysagère des dispositifs de production d'EnR et réfléchir aux choix d'implantation de ces infrastructures pour un impact minimum

- ✓ **Poursuivre le développement des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et également cyclables** en déployant des Schémas Directeurs à l'instar de celui en cours à la Communauté d'Agglomération ainsi que leurs équipements nécessaires, notamment en connexion avec les gares
- ✓ Développer **le tourisme fluvestre** et diversifier les usages de l'eau
- ✓ Assurer un **accompagnement aux porteurs** dans la conception et mise en œuvre de leur projet touristique.

5- STRUCTURER UNE DESTINATION TOURISTIQUE « NORD HAUTE-MARNE » POUR DÉVELOPPER IDENTITÉ ET NOTORIÉTÉ TERRITORIALE

- ✓ Mettre en valeur le **patrimoine identitaire** (fonte d'art, lac du Der, pan de bois, Joinville cité Renaissance...),
- ✓ Inscrire le territoire du Nord Haute Marne dans un maillage touristique d'échelle **départementale** (en lien avec Chaumont, Langres, Bar le Duc),
- ✓ **Développer un tourisme d'itinérance** s'appuyant sur les espaces de biodiversité, l'omniprésence de l'eau (notamment Marne et ses canaux, Digue de Wassy, Lacet de Melaire...) et de la forêt, la mise en réseau des sites patrimoniaux...
- ✓ Veiller au **bon équilibre entre ouverture touristique et préservation** de la biodiversité et des espaces naturels
- ✓ **Valoriser les attraits touristiques** : nature, patrimoine, activités sportives, animations culturelles, produits du terroir